

8 CONSEILS POUR REDUIRE LES RISQUES

1. Évite de conduire quand tu as bu de l'alcool, fumé ou pris des prods : attends que la descente soit finie
2. Si tu es malade ou fatigué, repose toi et attends le temps nécessaire avant de prendre le volant
3. Tu peux te procurer des **éthylotests** pour connaître ton taux d'alcoolémie
4. Prépare ton trajet à l'avance
5. Tâche d'être en règle (permis, carte grise, assurance) et de respecter le code de la route
6. Attache ta ceinture de sécurité
7. Évite de faire autre chose en conduisant (téléphoner, lire une carte, fumer...) et évite de te retourner
8. Si tu es passager, n'hésite pas à donner ton avis si le conducteur prend trop de risques au volant. Et si tu conduis, tiens compte de l'avis des passagers !

3 consignes en cas d'accident

Protéger, c'est éviter l'aggravation de l'accident, ou la survenue d'un 2ème. Gare ton véhicule en warning 100 mètres avant et fais signe aux automobilistes de ralentir. Si possible coupe le contact des véhicules accidentés. Ne dégage les victimes qu'en cas de nécessité absolue comme un incendie.

Alerter, c'est appeler les secours au 112 ou bien à une borne d'urgence sur l'autoroute. Indique le plus précisément possible l'adresse de l'accident et l'état des victimes.

Secourir, c'est faire les gestes de 1er secours. Toujours s'occuper d'abord de la victime qui fait le moins de bruit. Faire un rapport précis de la situation aux secours dès leur arrivée.

20 ans de Techno+ c'est 20 ans de réduction des risques, d'écoute, de conseil, d'activisme et d'information. 20 ans que ça dure, et c'est pas fini ! L'action et le soutien se poursuivront sans jugement, ni répression, ni morale !

Document réalisé par Techno+ modifié par Ithaque

CONTACTS RÉGION EST

Urgences-Secours 112

Drogues-info-service.fr
Drogues alcool tabac info service 0800 231 313
Hépatites info service 0800 845 800
Sida info service 0800 840 800

Ithaque (Strasbourg)

03 88 52 04 04
06 86 96 10 55
festif@ithaque-asso.fr
Facebook : Ithaque Festif
ithaque-asso.fr
Prev'En'Teuf 68 (Mulhouse)
06 70 18 41 78
flouchart@argile.fr
Facebook : Prev'En'Teuf 68

Collectif Ensemble Limitons les Risques (Besançon)

06 27 29 31 16
collectifdrbesac@wanadoo.fr
www.collectif-bisontin-elr.org
Facebook : Ensemble limitons les risques

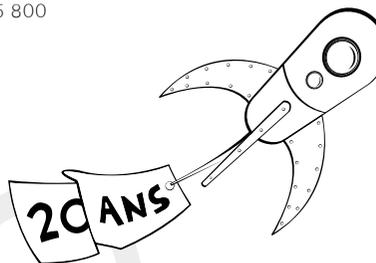
ALTAU Entr'actes

03 81 31 29 41 - CAARUD Montbéliard
03 84 26 12 20 - CAARUD Belfort
06 85 11 08 91 - K-Mobile
contact@altau.org

Les Wads (Metz)

03 87 75 15 28
sea@leswadscmseas.fr
Facebook : Jean Louis RDR Metz

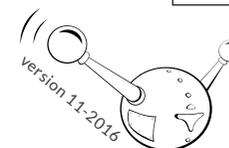
Ce document est édité par Techno+ sous la licence Creative Commons by-nc-nd. Il peut être reproduit pour toute action non commerciale à condition de citer l'auteur et de ne pas changer les termes de la présente licence <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr>



SUR LA ROUTE

S'INFORMER NE NUIT PAS A LA SANTE

#WeTekCare



LA CONSOMMATION DE DROGUES EST SANCTIONNEE PAR LA LOI

L'INFORMATION OBJECTIVE SUR LES RISQUES LIES AUX PRATIQUES FESTIVES ET LES MOYENS DE REDUIRE CES RISQUES PERMET A CHACUN D'ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE DANS SES CHOIX DE VIE.



TECHNO+

QUEL SONT LES RISQUES ?

Pour aller en teuf, difficile de ne pas avoir besoin d'un véhicule et bien que le conducteur porte une grande part de la responsabilité, les passagers ont aussi la leur. Les messages du style « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » déresponsabilise la consommation même abusive des passagers. Pourtant si le chauffeur reste sobre, mais que tous ces potes sont déchirés et font nawak à ses côtés, l'accident n'est pas loin non plus.

Conduire nécessite de la concentration et un équilibre psychologique et physique. **Il faut que le conducteur soit en permanence en pleine possession de ses moyens.** Cependant, il existe différents facteurs qui influent sur la façon de conduire : l'état du véhicule et de la route, la météo, le comportement du conducteur (fatigue, colère, stress) et celui des passagers (agitation, dodo...) etc. De même les effets provoqués par des substances psychoactives légales ou illégales constituent un facteur de risque supplémentaire important. **Certaines situations favorisent les comportements à risque, voici les principales rencontrées en teufs :**

Si tu transportes plus de passagers que ne le peut le véhicule. Le co-voiturage c'est bien mais cela réduit la visibilité du conducteur. A l'arrière d'un camion sans siège, les passagers peuvent facilement se blesser avec la carlingue ou le chargement en cas de mouvement brusque. De plus sans ceintures de sécurité, c'est une infraction.

Suivre un convoi peut aussi être dangereux si on ne fait attention qu'à la voiture de devant. Pensez à mettre le véhicule le plus lent en tête. Le mieux est de se donner un point de rendez-vous, de préparer l'itinéraire avant et d'avoir une carte avec soi.

Si le conducteur est un dictateur. Souvent la règle est de faire confiance aveuglément au conducteur quitte à prendre de gros risques (vitesse, dépassement...). Même si c'est délicat, c'est mieux que le(s) passager(s) le lui signale(nt) voire refuse(nt) de continuer dans ces conditions. De plus, on considère souvent, à tort, que l'avis de ceux qui n'ont pas le permis ne compte pas. Cela ne doit pas les décourager à faire valoir leur opinion.

Si le conducteur n'est visiblement pas apte à conduire. Fatigue, défonce, maladie... Il vaut mieux le remplacer. Si ce n'est pas possible évitez de (re)prendre la route. Dans les cas extrêmes où il serait très dangereux pour l'un de tes potes de prendre le volant et que tu n'arrives pas à l'en dissuader, prendre ses clefs peut être une solution.

Si les passagers ne soutiennent pas leur conducteur. A l'aller c'est la défonce et l'euphorie générale au risque de gêner le conducteur et au retour tout le monde ponce au risque que le chauffeur s'endorme aussi sans s'en rendre compte. Attention, la monotonie de l'autoroute favorise la somnolence malgré la vitesse. Le conducteur ne doit pas hésiter à demander le calme dans l'habitacle ou au contraire à ce que quelqu'un lui fasse la conversation. C'est une question de solidarité.

Dans certaines situations le moyen de réduire les risques sur la route est d'avoir un bon co-pilote. C'est lui qui regarde la carte, répond au téléphone, va chercher la bouteille d'eau sur le siège arrière pour le pilote, lui tient compagnie... D'autres situations peuvent devenir

DROGUES AU VOLANTS

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des jeunes de 15-25 ans et un quart des accidents mortels sont liés à l'usage de stupéfiants.

Conduire sous l'effet de substance(s) psychoactive(s) augmente le risque d'être responsable ou victime d'accident mortel. D'après les statistiques des dépistages pratiqués lors d'accidents, ce risque est multiplié par 2 pour le cannabis, 4 pour la cocaïne, 8 pour l'alcool et bien plus en cas de mélange. Les effets varient selon le produit, la façon de le consommer, les mélanges éventuels et bien sûr selon celui qui consomme.

Quand tu es au volant, tes mains, tes yeux et tes pieds commandent le véhicule, mais c'est ton cerveau qui les commande. Pour conduire en toute sécurité, tu dois être éveillé, lucide et capable de réagir instantanément à un environnement qui change constamment et rapidement. Quel que soit le mode de consommation (sniff, shoot, fumer), les drogues, transportées par le sang, atteignent le cerveau dont elles vont perturber le fonctionnement. Prendre le volant est alors risqué, même pour un conducteur ou un consommateur habitué! **Un produit aura forcément un effet sur la conduite :**

Les relaxants (alcool, héroïne et autres opiacés, certains médicaments...). L'information arrive en retard dans ton cerveau, elle est amoindrie voire déformée. Tes réflexes sont diminués. Il y a également des risques de somnolence !

Les stimulants (cocaïne, amphétamines, MDMA, Energy drinks, café, certains médicaments). Tu peux croire que ta vigilance et tes réflexes sont augmentés, mais cela augmente aussi la confiance en soi et donc la prise de risques car on se croit infailible!! Ils peuvent provoquer une agressivité et une fatigue liée à l'insomnie. Attention également aux crampes dues à la fatigue nerveuse, surtout aux jambes qui sont favorisées par la position assise prolongée et l'effort permanent sur les pédales. Elles peuvent être très dangereuses en pleine conduite.

Les hallucinogènes (cannabis, LSD, Kétamine, diverses plantes). Les drogues hallucinogènes altèrent la perception des 5 sens et la notion du temps. Tu peux voir des obstacles qui n'existent pas, perdre la sensation de vitesse. Le cannabis en particulier modifie les perspectives, diminue l'attention et la concentration, ralentit les réflexes et réduit la force musculaire.

QUE DIT LA LOI ?

Transporter plus de personnes qu'indiqué sur la carte grise n'est pas une contrainte légale puisqu'avec un permis B on peut avoir 8 passagers. En revanche **il faut que les places assises soient prévues d'origine ou homologuées** (en cas d'aménagement d'un camion par exemple) et indiquée dans l'assurance du véhicule. **Le code de la route (articles L234 et L235) punit la conduite sous l'influence d'alcool ou de substances ou plantes classées comme stupéfiants** et permet aux officiers de police ou de gendarmerie :

D'effectuer des dépistages en cas d'accidents avec blessure corporelle et/ou décès.

D'effectuer des contrôles routiers sans qu'il y ait d'infraction. Pour les stupéfiants il doit y avoir un soupçon de consommation. En pratique, aller à une teuf ou en revenir, avoir des paquets de feuilles à rouler sur le tableau de bord ou encore être un « djeunz » et/ou avoir un look marqué (dread, piercing, tatouage...) peuvent suffire à entamer un tel contrôle !

Il existe également selon les articles 121-6 et 121-7 du code pénal, **un délit de complicité de conduite en état d'ivresse pour les passagers** qui seraient dans le même état que le conducteur mais ce délit ne serait que très rarement utilisé et on ne sait pas s'il pourrait s'appliquer à la consommation de stupéfiant(s).

Les sanctions maximum sont :

Pour l'alcool, entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,25 et 0,4mg/l d'air expiré, c'est un retrait automatique de 6 points (ou perte du permis probatoire) et une amende de 135€. **Pour les stupéfiants ou un taux d'alcool supérieur à 0,8g/l de sang** ou 0,4mg/l d'air expiré, c'est un retrait automatique de 6 points sur le permis (ou perte du permis probatoires), 2 ans de prison ferme et 4500€ d'amende. La condamnation peut être assortie d'une suspension (3 ans max) ou d'une annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser avant 3 ans max (obligatoire en cas de récidive), de mesures de soins ou d'un travail d'intérêt général.

Si l'alcool et un ou plusieurs stupéfiants sont associés. Les peines encourues sont les mêmes mais le plafond est augmenté : 3 ans pour la prison ferme et 9000€ pour l'amende. Dans tous les cas le véhicule peut être immobilisé jusqu'à 1 an voire confisqué en cas de récidive. A cela peut s'ajouter le délit d'usage de stupéfiant (1 an de prison ferme et 3750€ d'amende).

Le dépistage, comment ça se passe ?

Pour l'alcool, le contrôle avec un éthylotest consiste à « souffler dans le ballon » pour voir si l'alcoolémie dépasse 0,5g/l de sang. Mais seul **un éthylomètre homologué** ou une **prise de sang** donnera le taux d'alcoolémie exact afin de déterminer la sanction à appliquer. Pour les stupéfiants, le test s'effectue dans un premier temps avec l'urine pour rechercher des traces de THC (cannabis), d'amphétamine (speed, taz...), de cocaïne et d'opiacés (rachacha, héro, certains médicaments...). Si c'est positif, le conducteur sera invité à faire un prélèvement sanguin afin de détecter les quantités de produits réellement présentes dans son corps. **En effet les tests ne sont pas fiables à 100% et ne constituent pas une preuve juridique contrairement à l'analyse de sang.** Cette analyse en laboratoire met au plus 72 heures, le test urinaire est donc utilisé pour pouvoir effectuer un retrait de permis immédiat de 72 heures maximum et pour enregistrer une déposition du conducteur au cours de laquelle on lui demandera s'il reconnaît ou non l'usage qui a été détecté. Si une personne veut reprendre le véhicule pour continuer le trajet il y a de forte chance pour qu'on lui demande de se faire dépister aussi. Si personne ne peut conduire alors le véhicule est immobilisé.

Le fait de refuser de se soumettre aux vérifications (éthylomètre, test urinaire ou prise de sang) **est un délit** puni de 2 ans d'emprisonnement et 4500€ d'amende avec éventuellement une suspension de 3 ans du permis voire annulation et interdiction de le repasser avant 3 ans. Des recherches sont en cours pour ce passer du test sanguin. De même, les prélèvements de cheveux et poils qui permettraient de juger si pendant une suspension de permis on a consommé ou non (plus le cheveu sera long, plus on verra la consommation des jours, mois, années précédents).

Pour des informations complémentaires voir la page sur les durées de détection des produits.